

Santé à voix haute

La fabrique des politiques de santé

N° 26 - 27 novembre 2020

SANTÉ-ENVIRONNEMENT

Le malentendu entre l'expert et le citoyen

Les cancers de l'enfant sont rares. On en dénombre chaque année 1 770 nouveaux cas parmi les 11,6 millions d'enfants de moins de 15 ans. Il s'agit essentiellement de leucémies, et la grande majorité de ces enfants guérissent. En 2017, à Sainte-Pazanne (Loire-Atlantique) des signalements de cancers de l'enfant parviennent à l'Agence régionale de santé (ARS) qui sollicite Santé publique France pour en rechercher les causes. Depuis trois ans, le collectif de parents s'affronte avec les administrations et Santé publique France sur l'origine de cet agrégat spatio-temporel (cluster). Pour Marcel Calvez, professeur de sociologie à Rennes, et auteur de plusieurs articles relatifs aux "plaintes environnementales", cette incompréhension entre les collectifs d'habitants et les experts est fréquente ! [LIRE](#)

[L'ARTICLE](#)

Covid-19

Quelle stratégie pour faire accepter la vaccination ?

La gestion de la pandémie rentre dans une nouvelle phase depuis que plusieurs laboratoires ont annoncé la disponibilité de plusieurs vaccins contre le SARS cov2. En France, [Louis-Charles Viossat](#), ancien directeur du cabinet de l'ex-ministre de la santé (2002-2004) de Jacques Chirac, Jean-François Mattei, a été chargé de coordonner le travail interministériel en prévision des futures campagnes de vaccination. Toutefois « Dans un pays où le scepticisme, voire le rejet, à l'égard de la vaccination reste fort, y compris chez certains professionnels de santé, d'une part, et où la parole d'experts scientifiques comme celle de responsables publics est questionnée... » comme le souligne la [Haute autorité de santé](#) (HAS), la tâche de Louis-Charles Viossat s'avère particulièrement difficile. Quelles populations cibler en priorité ? Où pourra-t-on se faire vacciner ? Quel vaccin choisir ? À quel coût ? Pour faire taire les contestations prêtes à monter en puissance, le président de la république a annoncé le 24 novembre que la vaccination ne serait pas obligatoire. La Haute autorité de santé (HAS) qui abrite le Conseil technique des vaccinations (CTV) se trouve dorénavant au premier plan pour élaborer les avis qui éclaireront les stratégies vaccinales gouvernementales.

À quand la prochaine vague ?

Dans un délai comparable à celui de la première vague, [l'épidémie reflue](#). Sur le plan épidémiologique, le confinement « ça marche ! ». En revanche, sur le plan économique et social, il devient très difficile de faire accepter de nouvelles contraintes à nos concitoyens car les conséquences économiques, sanitaires (retards à la prise en charge, sédentarité, santé mentale), mais aussi en termes de vie sociale sont délétères. Comment empêcher l'arrivée d'une troisième vague et éviter que les français oublient progressivement le respect des consignes sanitaires, en particulier en période de fête, comme ils l'ont fait durant l'été dernier ? C'est la question à laquelle sont confrontés les pouvoirs publics au cours des trois prochains mois.

MÉDICAMENTS

Pénurie de médicaments : les initiatives politiques se multiplient

Depuis le début de la crise sanitaire due au Covid-19, nombreux sont ceux qui incriminent Big Pharma, terme qui désigne la concentration de l'industrie pharmaceutique (qui représente un budget de 1 100 milliards € au niveau mondial) entre les mains de quelques groupes très puissants dont le quotidien Le Monde dresse le portrait dans son édition du 26 novembre. Pendant la crise sanitaire, les hôpitaux et les citoyens européens ont découvert que l'Europe non seulement ne produisait pas ou peu de masques mais qu'il fallait importer de Chine et d'Inde aussi bien le paracétamol que de nombreux principes actifs - les molécules essentielles entrant dans la composition des médicaments - nécessaires à fabriquer les médicaments de lutte contre le cancer par exemple.

Face à cette situation et à des pénuries récurrentes de certains médicaments, les initiatives politiques se bousculent. La Commission vient ainsi d'adopter une [Stratégie pharmaceutique pour l'Europe](#) qui sera examinée au niveau politique lors de la session du Conseil EPSCO du 2 décembre 2020 (conseil composé des ministres chargés de l'emploi, des affaires sociales, de la santé et de la protection des consommateurs de tous les États membres de l'UE) dans le but de rétablir l'autonomie industrielle de l'Europe dans ce domaine. En France, l'[UFC-Que Choisir](#) a publié une étude qui dévoile l'étendue des pénuries de médicaments, ainsi que la responsabilité des laboratoires et des pouvoirs publics dans cette situation. Lors de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), le Sénat a adopté, contre l'avis du gouvernement et contre l'avis de la commission des affaires sociales, un [amendement](#) du sénateur PS, Bernard Jomier qui vise à imposer une durée légale minimum de stockage de quatre mois pour les médicaments d'intérêt thérapeutique majeur.

De leur côté, les laboratoires pharmaceutiques ne restent pas inactifs. Le quotidien Le Monde a rendu compte d'une réunion entre la direction de Sanofi et les syndicats de salariés à propos du projet « [Pluton](#) », qui prévoit la création d'un leader européen de la production de principes actifs. De son côté le syndicat professionnel de l'industrie pharmaceutique, le LEEM, avance [dix propositions](#) « pour relancer la compétitivité et l'attractivité de la production de médicaments en France ».

NUTRITION

La fédération des industriels charcutiers met en accusation l'application YUKA

Vous connaissez sans doute l'application YUKA qui fournit des informations nutritionnelles sur les produits alimentaires par un système de scan. Trois organisations - Yuka, la Ligue contre le cancer et Foodwatch - ont dénoncé le 23 novembre, une « tentative d'intimidation » par l'industrie de la charcuterie après la réception de plusieurs courriers de mise en demeure adressés à Yuka pour sa classification des produits contenant des nitrites ajoutés. Dans une lettre de onze pages, rendue publique par Yuka, les avocats de la Fédération des industriels charcutiers traiteurs (FICT) accusent l'application mobile de faire figurer des « allégations trompeuses » dans ses classements qui porteraient « préjudice » à leurs charcuteries et constitueraient une « désinformation grave du consommateur ».

Source : [Le Monde](#)

ORGANISATION DES SOINS

Les premiers Services d'accès aux soins (SAS) démarreront début 2021

Suite à un appel à projet diffusé en juillet dernier via les agences régionales de santé (ARS), 22 sites couvrant 40 % de la population ont été sélectionnés pour mettre en place début 2021 les premiers Services d'accès aux soins (SAS). Le but est de rapprocher au sein d'une même plateforme numérique la régulation hospitalière (centre 15) et la régulation des médecins libéraux accessible sur un numéro de téléphone spécifique. Ces SAS proposeront des conseils ou une orientation vers une structure de soins adaptée (consultation en ville ou hospitalière, adressage aux urgences, intervention d'un véhicule de secours...). Le syndicat CSMF des médecins généralistes s'oppose à ce projet qui aboutirait, selon son président le Dr Luc Duquesnel à une mise sous tutelle de la médecine générale par les SAMU.

Source : [Communiqué gouvernemental](#) (avec la liste des départements pilotes)

Le recours aux antibiotiques poursuit sa baisse

Selon les dernières données publiées par Santé publique France et ses partenaires, 93 % des antibiotiques sont dispensés en médecine de ville et 7 % en établissements de santé (parmi ceux dispensés en ville, 15 % relèvent d'une prescription hospitalière). La consommation d'antibiotiques amorçe une lente diminution en établissement de santé, -9,6 % depuis 2015, exprimée en Doses définies journalières-DDJ-. Baisse également de 18 % du nombre de prescriptions en secteur de ville. Les niveaux de consommation observés en santé humaine en France demeurent cependant 30% au-dessus de la moyenne européenne (données ECDC).

Source : [Santé publique France](#),

PAUVRETÉ

Quartiers populaires : 110 maires interpellent Emmanuel Macron sur la crise sanitaire et économique

Près de 110 maires et présidents d'agglomérations de toutes sensibilités politiques ont tiré la sonnette d'alarme sur la situation des quartiers défavorisés, aggravée par la crise sanitaire, dans une lettre ouverte adressée vendredi 13 novembre à Emmanuel Macron. Ils ont réclamé que 1 % des 100 milliards d'euros prévus dans le plan de relance soient destinés aux « territoires en décrochage ». En réponse, le premier ministre a promis de leur accorder ce budget mais sans soutenir toutefois la création d'un « conseil national des solutions » réclamé par les élus locaux. Source : [Le Monde](#)

PROFESSIONS DE SANTÉ

Le projet de création d'une profession de santé intermédiaire enterré

Le projet de création d'une « profession médicale intermédiaire » était inscrit à l'article 1 de la proposition de loi « visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification ». Le premier article du [nouveau texte](#) adopté en commission des affaires sociales le 25 novembre dernier ne fait plus mention de cette mesure et prévoit simplement un « rapport dressant un état des lieux de la mise en place des auxiliaires médicaux en pratique avancée et des protocoles de coopération ». Dans sa première version, l'article 1 avait provoqué l'opposition unanime de l'ensemble des corps professionnels, proposition de loi examinée par le Parlement sans concertation préalable avec les professions concernées. Source : Le Monde

SÉGUR DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Les négociations commenceront au printemps

"Je ne suis pas de santé publique, je suis un thérapeute. Mais, pour le Ségur de la santé, je pense qu'il faut sortir la santé publique des facs de médecine ». Ces propos de Jean-François Delfraissy, président du conseil scientifique du covid19, relayés sur twitter par la Société française de santé publique mettent d'emblée la barre haute pour le futur Ségur de la santé publique, qui doit se dérouler au printemps 2021. Le débat ne fait que commencer.

EN BREF

- En France, neuf personnes sur dix vivent dans l'aire d'attraction d'une ville. À découvrir dans ce dernier numéro de [Focus](#) (Insee) paru le 21 octobre.
- Le régime d'autorisation de l'**éducation thérapeutique** (ETP) est remplacé par un simple régime de déclaration, suite à **l'ordonnance n° 2020-1407 du 18 novembre**. Cette même ordonnance redéfinit le contenu de certaines missions des ARS. En particulier, les **contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens** (CPOM) signés entre les ARS et les établissements de santé sont simplifiés et refondus sur deux axes stratégiques : positionnement territorial et pilotage interne de l'établissement.
- Le Centre collaborateur OMS (CCOMS) de Lille vient de publier une revue de littérature relative à "L'engagement des **usagers des services de santé mentale** dans la formation des professionnels de la psychiatrie et de la santé mentale ».
- Le [Projet de loi de financement de la sécurité sociale](#) (PLFSS) a été adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale et se trouve maintenant sur le bureau du Sénat.
- Après un succès indéniable en janvier dernier, le **Défi de Janvier** est reconduit pour une nouvelle édition en 2021 !
- [L'ordonnance n° 2020-1408 du 18 novembre 2020](#) programme la mise en œuvre de la **prescription électronique** d'ici le 31 décembre 2024. Les professions de santé sont toutes concernées... mais pas les établissements de santé.
- Par ordonnance du Conseil d'Etat, le **syndicat Jeunes médecins** a obtenu de se présenter aux élections des représentants des médecins libéraux (URPS), qui se tiendront le 31 mai prochain.
- La dernière séance de **négociations conventionnelles** mono-professionnelles entre la Cnam et les syndicats de médecins vient de s'achever (26 novembre). 549 millions € est le montant alloué par la CNAM pour revaloriser un certain nombre d'actes médicaux, suite au Ségur de la santé.

Santé à voix haute

Ont contribué à l'élaboration de ce numéro : Pr Jean-Paul Canevet, Dr Daniel Coutant, François Tuffreau. Santé à voix haute # est édité par l'association LA SANTE A VOIX HAUTE, créée à Nantes en 2016.

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.

Vous avez reçu cet email car vous êtes inscrit.e à Santé à voix haute #.

S'inscrire.

Désinscription

Envoyé par

 sendinblue